

Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/12

Section institutionnelle

INS

Date: 2 octobre 2019

Original: anglais

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Objet du document

Le présent document contient un résumé des informations que le Directeur général souhaite communiquer au Conseil d'administration au sujet des avis de décès, de la composition de l'Organisation, de l'évolution de la législation internationale du travail et de l'administration interne, comme il est indiqué dans la table des matières.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: Aucun.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avis de décès	1
II. Composition de l'Organisation	1
III. Progrès de la législation internationale du travail	1
IV. Administration interne	8
Projet de résultat.....	10

I. Avis de décès

Paulino Lyelmoi Otong Ongaba

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 17 juillet 2019, de Paulino Lyelmoi Otong Ongaba, ancien membre travailleur du Conseil d'administration.
2. Paulino Lyelmoi Otong Ongaba, de nationalité ougandaise, a débuté sa carrière en 1968 comme géomètre au sein de l'Uganda Electricity Board (UEB). C'est au cours de cette carrière à l'UEB qu'il a rejoint le mouvement syndical en devenant le représentant des travailleurs au sein de cette entreprise et au syndicat des coopératives ougandaises d'épargne et de crédit.
3. Paulino Lyelmoi Otong Ongaba a montré son profond attachement aux droits des travailleurs et au mouvement syndical en jouant un rôle de chef de file dans plusieurs organisations nationales et régionales. De 1990 à 1996, il a été secrétaire général du Syndicat des travailleurs ougandais de l'électricité et des secteurs connexes, au sein du conseil municipal de Njeru. En 1996, il a été élu à l'unanimité secrétaire général de l'Organisation nationale des syndicats (NOTU), où il a travaillé pendant onze ans. Pendant toutes ces années, il s'est employé activement à favoriser l'adoption de lois sur le travail en Ouganda. De 1996 à 2006, il a également occupé la fonction de président du Conseil de coordination syndicale d'Afrique de l'Est (devenu la Confédération syndicale d'Afrique de l'Est), où il s'est avant tout attaché à unir les travailleurs de l'ensemble de l'Afrique de l'Est. En outre, de 2004 à 2007, il a siégé aux conseils d'administration du Fonds national de sécurité sociale (NSSF) et de l'entreprise Uganda Clays Ltd, à Kajjansi.
4. C'est en 2005 que Paulino Lyelmoi Otong Ongaba est devenu membre travailleur du Conseil d'administration du BIT, où il représentait l'Afrique de l'Est. Il a également siégé au Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin. Il laissera le souvenir d'un fervent défenseur des droits des travailleurs, de la justice sociale et du dialogue social, non seulement sur le continent africain, mais aussi au sein de la communauté internationale.

II. Composition de l'Organisation

5. La composition de l'Organisation n'a pas changé durant la période à l'examen.

III. Progrès de la législation internationale du travail

Campagne de ratification du centenaire

6. En décembre 2018, le Directeur général a adressé une communication à l'ensemble des Etats Membres. Dans celle-ci, il encourageait les gouvernements, en consultation avec leurs partenaires sociaux respectifs, à envisager de ratifier au moins une convention en 2019, à l'occasion du centenaire de l'OIT, en prêtant l'attention voulue aux conventions fondamentales, aux conventions relatives à la gouvernance et aux conventions techniques à jour.

7. La communication susmentionnée a marqué le lancement de la campagne de ratification du centenaire «Une pour tous», qui a donné lieu à la mise à disposition en ligne d'un tableau de bord des ratifications, permettant aux mandants de suivre l'évolution de la situation en temps réel.
8. Les résultats obtenus jusqu'à présent dans le cadre de cette campagne sont encourageants:
- a) le Directeur général a enregistré 54 ratifications depuis le début de 2019. De plus, 44 instruments de ratification entreront en vigueur cette année, ce qui correspond à 98 «ratifications du centenaire» obtenues de 62 Etats Membres (soit du tiers de l'ensemble des Etats Membres de l'OIT);
 - b) parmi ces ratifications figurent cinq ratifications de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, si bien qu'une seule ratification supplémentaire est encore nécessaire pour que la convention n° 182 devienne la première convention internationale du travail universellement ratifiée dans l'histoire de l'Organisation;
 - c) en 2019, le Directeur général a également enregistré 13 ratifications du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. Cet instrument a obtenu à lui seul un total de 40 ratifications en cinq ans;
 - d) la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, à savoir les deux conventions-cadres générales sur la sécurité et la santé au travail, ont été ratifiées par sept pays en 2018 et 2019, comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes et le Conseil d'administration;
 - e) les ratifications enregistrées depuis le début de 2019 sont proportionnellement réparties entre les différentes régions;
 - f) enfin, plusieurs gouvernements se sont engagés à ratifier un grand nombre d'autres instruments à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail (session du centenaire). Ils devraient normalement donner suite à ces engagements en consultation avec leurs partenaires sociaux respectifs.

Ratifications de conventions

9. Depuis les informations soumises à la 335^e session du Conseil d'administration, le Directeur général a enregistré, jusqu'au 3 septembre 2019, les **36** ratifications suivantes des conventions internationales du travail, ainsi que la ratification par neuf Etats Membres du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930.

Allemagne

Ratification enregistrée le 19 juin 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Bénin

Ratification enregistrée le 14 juin 2019:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Canada

Ratifications enregistrées le 17 juin 2019:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Costa Rica

Ratification enregistrée le 11 juillet 2019:

Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981

Erythrée

Ratification enregistrée le 3 juin 2019:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Ethiopie

Ratification enregistrée le 28 mars 2019:

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Iles Marshall

Ratification enregistrée le 13 mars 2019:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Irlande

Ratification enregistrée le 4 février 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Islande

Ratification enregistrée le 4 avril 2019:

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Kiribati

Ratification enregistrée le 26 juin 2019:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Lesotho

Ratification enregistrée le 22 août 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Madagascar

Ratifications enregistrées le 11 juin 2019:

Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Malte

Ratifications enregistrées le 14 février 2019:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Maroc

Ratifications enregistrées le 14 juin 2019:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Maurice

Ratification enregistrée le 13 juin 2019:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

Monténégro

Ratification enregistrée le 9 avril 2019:

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Niger

Ratification enregistrée le 10 juin 2019:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

Ouzbékistan

Ratification enregistrée le 13 août 2019:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Palaos

Ratification enregistrée le 4 mars 2019:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Philippines

Ratification enregistrée le 17 juin 2019:

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Fédération de Russie

Ratification enregistrée le 26 février 2019:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Rwanda

Ratification enregistrée le 16 mai 2019:

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Saint-Marin

Ratification enregistrée le 19 juin 2019:

Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

Serbie

Ratification enregistrée le 12 mars 2019:

Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001

Singapour

Ratification enregistrée le 11 juin 2019:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Sri Lanka

Ratification enregistrée le 10 avril 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Suède

Ratification enregistrée le 4 avril 2019:

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Suriname

Ratification enregistrée le 3 juin 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

République-Unie de Tanzanie

Ratification enregistrée le 3 avril 2019:

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Thaïlande

Ratification enregistrée le 30 janvier 2019:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Tuvalu

Ratification enregistrée le 11 juin 2019:

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Vanuatu

Ratification enregistrée le 24 juin 2019:

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

Viet Nam

Ratification enregistrée le 23 janvier 2019:

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948

Ratification enregistrée le 25 mars 2019:

Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983

Ratification enregistrée le 5 juillet 2019:

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

Zimbabwe

Ratification enregistrée le 22 mai 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

**Déclaration concernant l'application des conventions
internationales du travail aux territoires
non métropolitains**
(article 35 de la Constitution)

10. Le Directeur général a enregistré la déclaration suivante concernant l'application d'une convention internationale du travail au territoire non métropolitain suivant:

Danemark

Déclaration enregistrée le 27 août 2019:

Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

Applicable sans modification: Groenland

**Ratifications/acceptations de l'Instrument
d'amendement à la Constitution de l'Organisation
internationale du Travail, 1986**

11. Depuis la préparation du document présenté à la 335^e session (mars 2019) du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu la ratification suivante de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986:

République démocratique populaire lao Ratification 21 juin 2019

12. Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève désormais à **110**, dont 2 émanent d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable. Par conséquent, au 17 juillet

2019, il manquait 15 ratifications/acceptations d'Etats Membres, dont 3 d'Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable, pour que l'instrument entre en vigueur ¹.

IV. Administration interne

13. L'article 4.2 d) du Statut du personnel dispose ce qui suit:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

14. Les nominations ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

M. André Bogui (Côte d'Ivoire)

Nommé directeur du Département du développement des ressources humaines (HRD), au grade D.2, à compter du 1^{er} août 2019. Sa promotion au grade D.2 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2015.

M^{me} Els Brackenier (Belgique)

Nommée directrice du Département de l'administration et des services internes (INTSERV) et promue au grade D.2 à compter du 1^{er} juillet 2019. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2016.

M. Michael J. Buchholtz (Etats-Unis)

Nommé conseiller principal du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme et promu au grade D.1 à compter du 1^{er} août 2019.

Né en 1960, M. Buchholtz est titulaire d'une licence en comptabilité et finance et d'un master en administration des entreprises.

M. Buchholtz est entré au service du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du BIT en 1995, après avoir été directeur financier du Programme international pour l'abolition du travail des enfants, directeur de l'Unité d'appui de l'OIT au Kosovo et conseiller principal du Directeur exécutif du Secteur de la gestion et de l'administration. Avant de rejoindre le BIT, il a travaillé pendant treize ans dans le domaine de la gestion du changement et a occupé différents postes financiers dans le secteur privé. M. Buchholtz possède de multiples compétences et une vaste expérience des fonctions du Portefeuille de la gestion et de la réforme, de l'examen des processus opérationnels et de l'Unité d'innovation organisationnelle.

¹ Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution de l'OIT, les amendements à la Constitution de l'OIT entrent en vigueur lorsqu'ils ont été ratifiés ou acceptés par les deux tiers des Etats Membres, dont au moins 5 des 10 Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. L'Organisation comptant actuellement 187 Etats Membres, l'Instrument d'amendement de 1986 doit être ratifié ou accepté par 125 d'entre eux.

M. Dramane Haidara (Mali)

Nommé directeur de l'Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et bureau de pays de l'OIT pour le Sénégal, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau (ETD/BP-Dakar) et promu au grade D.1 à compter du 4 novembre 2019.

M. Haidara a débuté sa carrière professionnelle au sein du gouvernement de son pays, où il a occupé différents postes à responsabilité dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Entré au service du BIT il y a une vingtaine d'années, il était directeur du Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo, à Abidjan avant d'être nommé à la fonction susmentionnée.

De 2002 à 2015, M. Haidara a exercé la fonction de directeur adjoint de l'Equipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays pour le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Togo. Il a également été spécialiste principal des politiques de l'emploi et des stratégies de développement au sein de l'Equipe d'appui technique au travail décent à Dakar de 1999 à 2015. M. Haidara a non seulement une connaissance étendue des activités menées par le BIT en Afrique de l'Ouest, mais aussi de solides compétences dans le domaine de la macroéconomie.

M. Mohui Jiang (Chine)

Nommé directeur du Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM) et promu au grade D.2 à compter du 1^{er} août 2019. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2012.

M. Eric Oechslin (France)

Nommé directeur de l'Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord et bureau de pays de l'OIT pour l'Egypte et l'Erythrée (ETD-BP-Le Caire) et promu au grade D.1 à compter du 1^{er} avril 2019.

Né en 1969, M. Oechslin est titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en économie mathématique et économétrie de l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

M. Oechslin est entré au service du BIT en 2012, comme spécialiste principal des activités pour les employeurs au sein de l'Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique du Nord et bureau de pays de l'OIT pour l'Egypte et l'Erythrée, au Caire. En se fondant sur l'évaluation des besoins en Afrique du Nord, il a aidé les associations professionnelles de la région à mettre en place de nouvelles structures et de nouveaux services. Il les a également encouragées à établir de nouveaux cadres de dialogue social dans leurs pays respectifs. Avant de rejoindre le BIT, M. Oechslin a travaillé à l'Organisation internationale des employeurs (OIE) de 1998 à 2012, comme conseiller principal pour l'Europe, ce qui l'a amené à collaborer avec les organisations professionnelles européennes. Au sein de l'OIE, il a aussi exercé la fonction de spécialiste de la sécurité sociale, du développement des compétences et de la lutte contre la traite des personnes et la corruption.

M^{me} Vera Lucia Paquete-Perdigao (Guinée-Bissau)

Nommée directrice du Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE) et promue au grade D.2 à compter du 19 août 2019. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2015.

M^{me} Maria Luz Vega Ruiz (Espagne)

Nommée conseillère principale au sein du Département de la recherche (RESEARCH), au grade D.1 à compter du 1^{er} juillet 2019. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2015.

Projet de résultat

15. *Le Conseil d'administration:*

- a) rend hommage à la mémoire de Paulino Lyelmoi Otong Ongaba et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à sa famille ainsi qu'à la Confédération syndicale internationale;***
- b) prend note des informations contenues dans le document GB.337/INS/12 concernant la composition de l'Organisation, les progrès de la législation internationale du travail et l'administration interne.***